Nations Unies ECE/ENERGY/2016/15

Conseil économique et social

Distr. générale
19 juillet 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de l'énergie durable

Vingt-cinquième session
Genève, 28-30 novembre 2016
Point 9 de l'ordre du jour provisoire
Comment le Comité peut-il répondre au mieux aux besoins des États membres d'aller de l'avant ?

Coopération et coordination avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales

Note du secrétariat

I. Introduction

1. Dans le document exposant le résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la Commission économique pour l'Europe (CEE), tel qu'adopté par cette dernière à sa soixante-cinquième session (9-11 avril 2013), « les États membres ont souligné l'importance d'une coopération plus structurée et systématique avec d'autres programmes et organismes appropriés des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations compétentes, pour parvenir à des effets de synergie et à une complémentarité des efforts en évitant tout chevauchement et double emploi ». S'agissant plus spécifiquement de l'énergie, « la valeur ajoutée de toutes les activités doit pouvoir être clairement démontrée, étant entendu que ces activités devront être coordonnées avec celles d'autres acteurs internationaux concernés et compléter les travaux de ces derniers sans empiéter sur leurs missions ou mandats ».

2. Conformément à la proposition du représentant de l'Union européenne et de ses États membres, le Comité de l'énergie durable a prié le secrétariat, à sa vingt-deuxième session, d'établir une note d'information qui répertorie, pour chacun des sujets du programme de travail (efficacité énergétique, production moins polluante d'électricité, énergies renouvelables, méthane provenant des mines de charbon, gaz, énergies renouvelables, classification des ressources), les principales parties prenantes internationales et leurs mandats, et qui indique brièvement leurs principales activités, afin que les organes subsidiaires de la CEE puissent prendre des décisions plus éclairées concernant d'autres activités concrètes axées sur des résultats qu'ils pourraient mener.

GE.16-12414 (F) 080816 160816
1612414

Merci de recycler

3. Lors de ses sessions ultérieurs, le Comité de l'énergie durable a été invité à continuer à donner son avis sur la coopération établie avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les associations professionnelles et les milieux d'affaires en vue de tirer parti des synergies et d'agir de façon complémentaire, tout en évitant les chevauchements ou la répétition d'activités. Les participants ont fait valoir l'utilité des rapports ciblés des divers groupes d'experts, ainsi que la nécessité de se mettre en quête de partenariats stratégiques à la fois avec les acteurs existants et avec de nouveaux acteurs, mais aussi de joindre les forces disponibles pour amplifier les résultats sur les activités touchant l'énergie durable. Les partenariats devraient viser à renforcer les liens au sein des organismes des Nations Unies tout en allant vers d'autres régions, y compris hors de la région de la CEE, et vers d'autres acteurs, à savoir le secteur privé et ses associations, ainsi que les organisations non gouvernementales et les milieux universitaires.

4. Le présent document a été établi suite à la demande susmentionnée et actualise les examens précédents. Il vise les principales activités de collaboration prévues pendant l'exercice biennal 2015-2016, actualisant ainsi le document ECE/ENERGY/2014/1 et le document ECE/ENERGY/2015/5. Il comprend cinq sections. La section II décrit la coopération au sein des Nations Unies et la section III la coopération avec d'autres acteurs, tandis que la section IV décrit succinctement la coopération dans le cadre des services consultatifs régionaux.

5. Une liste complète des organisations participant aux travaux du Comité de l'énergie durable figure à l'annexe I. On trouvera à l'annexe II un tableau présentant les différentes interactions.

II. Coopération au sein des Nations Unies

6. **Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)**. La CEE a coopéré avec la FAO dans des activités liées aux énergies renouvelables. La FAO a contribué à orienter et réviser le Rapport de situation sur les énergies renouvelables pour la région de la CEE. La CEE a activement participé aux travaux du Partenariat mondial sur les bioénergies, une initiative qui regroupe des parties prenantes issues du secteur public, du secteur privé et de la société civile, qui se sont engagées à promouvoir les bioénergies pour favoriser le développement durable, dans le cadre d'activités diverses, telles que l'élaboration d'un ensemble de vingt-quatre indicateurs permettant d'évaluer et de suivre la viabilité de la bioénergie au niveau national.

7. **Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DAES)**. La CEE a coopéré avec le DAES, notamment pour appuyer les contributions des Nations Unies à des processus mondiaux relatifs au développement durable tels que l'initiative « Énergie durable pour tous » (SE4All) du Secrétaire général et le Programme de développement pour l'après-2015, ainsi que dans le cadre du mécanisme de coordination d'ONU-Énergie. Elle a fait une déclaration au Forum SE4All qui s'est tenu à New York du 18 au 20 mai 2015, et a apporté une contribution remarquée à l'élaboration des indicateurs du développement durable liés à l'énergie au cours de l'exercice biennal. Une autre contribution a été apportée sous la forme d'un rapport récapitulatif de l'ONU sur le transit continu et fiable des ressources énergétiques et de réunions préparatoires sur la collaboration au sein du Cadre mondial de suivi de l'énergie durable pour tous. Une coopération a également été instaurée avec le DAES concernant la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009 (CCNU-2009) et, en particulier, son application aux sources d'énergie renouvelables.

8. **Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)**. La CEE a organisé, en coopération avec le PNUD, les sixième et septième éditions du Forum

international sur l'énergie au service du développement durable. Le PNUD a été invité à prendre part aux activités du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique. La CEE a pris part à des conférences et ateliers organisés par le PNUD concernant l'efficacité énergétique dans le domaine de la construction. Elle a également organisé, en coopération avec le PNUD, un atelier sur le thème des techniques perfectionnées d'exploitation des combustibles fossiles comme élément crucial de l'initiative « passerelle verte », qui s'est tenu les 9 et 10 mars 2016 à Astana (Kazakhstan).

9. **Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)**. La CEE a coopéré avec le PNUE en participant au sixième Forum international sur l'énergie au service du développement durable. Le PNUE a pris part aux activités préparatoires du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable. Il a été invité à participer aux activités du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique et a souhaité participer aux futures activités concernant l'efficacité énergétique dans le cadre du Centre de Copenhague pour l'efficacité énergétique et du Centre et Réseau des technologies climatiques (CRTC) (voir aussi le paragraphe 15).

10. **Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)**. Le secrétariat de la CCNUCC prend part aux activités de la CEE concernant les recommandations formulées par la Conférence des Parties au sujet du recours au captage et au stockage du carbone et à la récupération améliorée du pétrole pour atténuer les changements climatiques. La CEE a également apporté des contributions à propos des questions liées à l'initiative ACM0008 (méthode unifiée applicable au méthane provenant des gisements houillers et des mines de charbon, ainsi qu'au captage du méthane présent dans l'air de ventilation, à son utilisation pour la production d'énergie (électrique ou motrice) et de chaleur, et/ou à sa destruction par brûlage à la torche ou oxydation sans émission de flamme), comme indiqué dans la brochure traitant du Mécanisme pour un développement propre. Ainsi qu'il est mentionné au paragraphe 8, les contributions et la collaboration se sont intensifiées en vue de la vingtième et unième session de la Conférence des Parties, avec la proposition de plusieurs contributions allant de l'énergie renouvelable au captage et au stockage du carbone. Les Parties à la CCNUCC ont participé au sixième Forum international sur l'énergie au service du développement durable qui a eu lieu à Erevan.

11. **Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)**. La CEE a coopéré avec l'ONUDI pour organiser le sixième Forum international sur l'énergie au service du développement durable à Erevan. L'ONUDI a été invité à prendre part aux travaux du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique. Une coopération plus poussée dans ce domaine est en cours de discussion, en particulier en ce qui concerne les mesures d'accélération de l'efficacité énergétique dans le secteur industriel et dans les pays de la région de la CEE.

12. **Commissions régionales des Nations Unies**. La CEE coopère périodiquement avec les quatre autres commissions régionales des Nations Unies, ce qui a débouché en 2015 sur l'organisation conjointe du sixième Forum international sur l'énergie au service du développement durable, tenu à Erevan (Arménie), où, sous l'impulsion de la CEE, les participants ont adopté la Déclaration d'action commune d'Erevan[1]. La collaboration se poursuit dans le cadre des préparatifs du septième Forum international sur l'énergie au service du développement durable, prévu du 18 au 21 octobre 2016 à Baku (Azerbaïdjan) et du huitième, qui se tiendra du 11 au 14 juin 2017 à Astana (Kazakhstan). En parallèle, la CEE, conjointement avec les autres commissions régionales, étudie la possibilité de participer au Cadre mondial de suivi de l'initiative « Énergie durable pour tous » mis en œuvre par la Banque mondiale.

[1] http://www.unece.org/index.php?id=39915#/.

La CEE a exécuté avec toutes les autres commissions régionales le projet, financé par le Compte de l'ONU pour le développement, intitulé « Promotion des investissements dans l'énergie renouvelable pour l'atténuation des changements climatiques et le développement durable ». La CEE a joué un rôle moteur non seulement dans le lancement du projet, mais également dans sa mise en œuvre. Elle a partagé son expérience, sa documentation et ses programmes de formation avec les autres commissions régionales, suscitant une coopération globale concertée visant à renforcer le développement durable. En dotant le projet de ressources, le Compte de l'ONU pour le développement a permis aux cinq commissions régionales de synchroniser leurs messages sur l'énergie et l'efficacité énergétique au service du développement durable. Le Compte leur a permis de travailler ensemble de manière productive, de gagner en visibilité, et de démontrer une coopération internationale efficace dans l'esprit d'une « Unité d'action des Nations Unies ».

a) **Commission économique pour l'Afrique (CEA)**. La CEE a coopéré avec la CEA pour promouvoir et mettre en œuvre la CCNU-2009 dans la région de la CEA et, en particulier, en rapport avec le cours de formation régional CEE-Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) consacré à l'application de la CCNU-2009 au service de l'évaluation des ressources en uranium et en thorium et d'une communication transparente et effective, Louxor (Égypte), 18-22 octobre 2015, auquel ont participé les représentants de 16 pays africains. La CEE continue de coopérer avec le Conseil africain de développement des minéraux de la CEA dans le cadre de la CCNU-2009 et de l'initiative Vision africaine des mines. Les États membres de la CEA manifestent un intérêt grandissant pour la CCNU-2009, notamment les suivants : Afrique du Sud, Algérie, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Ghana, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République Centrafricaine, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie, Tchad, Tunisie, et Zambie.

b) **Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)**. La CEE poursuit sa coopération avec la CPALC pour promouvoir et perfectionner la CCNU-2009, notamment en rapport avec l'atelier national de la CCNU concernant Cuba, organisé du 7 au 9 décembre 2015 à La Havane. Les États membres de la CEPALC manifestent un intérêt grandissant pour la CCNU-2009, notamment l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Honduras, le Mexique, le Panama, le Paraguay, la République Dominicaine, l'Uruguay et le Venezuela.

c) **Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)**. La CEE a également coopéré avec la CESAP pour la mise en œuvre du projet « Énergie durable pour tous » financé par le Compte de l'ONU pour le développement, en Europe orientale, au Caucase et en Asie centrale, et pour améliorer l'accès aux services énergétiques au moyen de partenariats public-privé dans le domaine des énergies renouvelables, contribuant ainsi au travail experts sur les énergies renouvelables. La coopération avec la CESAP se poursuit en ce qui concerne la CCNU-2009, en particulier l'atelier interrégional CEE-agence internationale de l'énergie atomique sur le thème uranium, charbon, pétrole et gaz : vers une meilleure compréhension des bassins énergétiques et de l'application de la CCNU-2009, Oulan-Bator (Mongolie), 22-26 octobre 2016. Les États membres de la CESAP manifestent un intérêt grandissant pour la CCNU-2009, notamment les suivants : Australie, Cambodge, Chine, Corée, Inde, Indonésie, Japon, République démocratique populaire lao, Mongolie, Philippines, Thaïlande, Timor-leste et Viet Nam.

d) **Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)**. En coopération avec la CESAO, la CEE a mis en œuvre, au titre du Compte de l'ONU pour le développement, le projet intitulé « Promotion des investissements dans l'énergie renouvelable pour l'atténuation des changements climatiques et le développement durable ». Dans le cadre de ce projet, la CEE a organisé conjointement avec la CESAO un

cours de formation sur la planification des entreprises concernant les projets d'investissement dans les énergies renouvelables, qui s'est tenu à Erevan en septembre et octobre 2015 et un atelier de formation sur l'élaboration, le financement et la planification en entreprise de projets relatifs aux énergies renouvelables, qui s'est tenu en mai 2016 à Rabat. La CEE coopère également avec la CESAO en ce qui concerne l'application de la CCNU-2009 pour laquelle les États membres de la CESAO manifestent un intérêt grandissant notamment les suivants : Arabie Saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, et Maroc.

13. **ONU-Énergie**. La CEE continue de prendre part aux travaux et réunions d'ONU-Énergie, en particulier en contribuant aux activités sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, en particulier à la réalisation des objectifs de l'initiative « Énergie durable pour tous », aux préparatifs et au suivi de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (vingt et unième session de la Conférence des Parties et onzième session de la CMP) en décembre 2015 à Paris. Ces travaux ont été également menés en étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et une série de 15 manifestations parallèles ont été organisées par les partenaires d'ONU-Énergie et les commissions régionales, notamment s'agissant de l'énergie durable, de l'environnement, des villes, de l'eau et de la santé.

III. Coopération avec d'autres acteurs

A. Organisations internationales et intergouvernementales

14. **Initiative de l'Europe centrale**. Il s'agit d'un forum intergouvernemental régional qui soutient l'intégration européenne par le biais de la coopération entre et au sein de ses États membres, ainsi qu'avec l'Union européenne (UE), d'autres institutions publiques intéressées ou des organisations privées ou non gouvernementales (ONG), tout comme avec des organisations internationales et régionales. Ses représentants ont participé aux travaux du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable portant spécialement sur les biocombustibles avancés et à toutes activités liées au Groupe d'experts de l'énergie renouvelable.

15. **Centre et Réseau des technologies climatiques (CRTC)**. Le CRTC est hébergé par le PNUE et l'ONUDI avec l'appui d'un consortium de partenaires participant à quelque 1 500 activités liées aux technologies climatiques dans plus de 150 pays. Il favorise un transfert accéléré de technologies écologiquement rationnelles en vue d'un développement à faible émission de carbone et résistant aux changements climatiques à la demande des pays en développement. Le CRTC a été un partenaire de la CEE dans l'organisation du sixième Forum international sur l'énergie au service du développement durable à Erevan. Une coopération plus élaborée dans les domaines de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et des technologies de production d'électricité non polluantes est en cours de discussion.

16. **Comité de coordination de programmes de science de la Terre en Asie de l'Est et du Sud-Est (CCOP)**. Le CCOP s'emploie à faciliter et à coordonner la mise en œuvre de programmes appliqués de science de la Terre en Asie de l'Est et du Sud-Est pour contribuer au développement économique et à l'amélioration de la qualité de vie dans la région. Son intérêt se porte tant sur le pétrole que sur les minéraux solides. La coopération avec le CCOP s'est poursuivie dans le domaine de la classification des ressources et du stockage du dioxyde de carbone. Le CCOP a fait un exposé sur la CCNU-2009 à plus de cinq manifestations régionales au cours de la période examinée. Son secrétariat technique est représenté au Bureau du Groupe d'experts de la classification des ressources et à l'Équipe spéciale sur la CCNU-2009 et les projets d'injection.

17. **Centre de Copenhague pour l'efficacité énergétique (C2E2)**. En septembre 2013, le Gouvernement danois, le PNUE et l'Université technique du Danemark ont créé le C2E2 en vue d'une action commune. Le Centre vise essentiellement à accélérer, à l'échelle planétaire, l'adoption de politiques et de programmes favorisant l'efficacité énergétique. Il a été l'un des coorganisateurs du sixième Forum international sur l'énergie au service du développement durable tenu à Erevan en septembre et octobre 2015 et il est l'un des coorganisateurs du septième forum prévu à Bakou (Azerbaïdjan) en octobre 2016. Les activités communes ont porté sur la collaboration concernant les mesures d'accélération de l'efficacité énergétique mises en place par l'organisation. Un représentant du Centre a été élu Président du Bureau du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique.

18. **Conseil de l'énergie électrique de la Communauté d'États indépendants (CEI)**. La CEE a commencé à mettre en œuvre un mémorandum d'accord signé avec le Conseil de l'énergie électrique de la CEI en 2014 à Bakou. La CEE et le Conseil ont signé le Plan d'action commun pour la mise en œuvre du mémorandum d'accord en 2015-2016.

19. **Charte de l'énergie**. Le Traité sur la Charte de l'énergie vise essentiellement à renforcer la primauté du droit en ce qui concerne les questions énergétiques en établissant des règles identiques pour tous, qui doivent être respectées par tous les gouvernements participants, ce qui réduit les risques liés aux investissements et au commerce de produits et matières énergétiques. C'est un instrument bilatéral juridiquement contraignant. Le Traité sur la Charte de l'énergie remonte à une initiative politique lancée en Europe au début des années 1990, lorsqu'il a été reconnu qu'il fallait veiller à établir une base communément admise pour instaurer une coopération dans le domaine de l'énergie entre les États eurasiens. Ce traité joue un rôle important dans le cadre d'efforts internationaux visant à édifier les fondements juridiques de la sécurité énergétique selon les principes des marchés concurrentiels ouverts et du développement durable. À ce jour, on dénombre 52 États signataires ou parties au Traité, auxquels il convient d'ajouter la Communauté européenne et Euratom (ce qui porte donc à 54 le nombre total de membres). Il existe diverses interactions entre la CEE et le secrétariat du Traité sur la Charte de l'énergie, l'une des plus récentes étant la collaboration envisagée avec la Direction générale « Voisinage et négociations d'élargissement » (DG NEAR) de la Commission européenne, dans la phase suivante de l'initiative INOGATE[2], un programme de coopération énergétique internationale entre l'Union européenne (UE), les États riverains de la mer Noire et de la mer Caspienne et leurs voisins. Le programme sera poursuivi en 2016 avec de nouveaux partenaires et une nouvelle structure de gouvernance dans laquelle interviendront également l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et la Communauté de l'énergie. Le secrétariat de la Charte de l'énergie a participé au Conseil d'examen par des experts du rapport de situation sur les énergies renouvelables pour la région de la CEE et doit jouer un rôle dans les manifestations prévues lors du septième forum sur l'énergie au service du développement durable à Bakou (Azerbaïdjan) en octobre 2016.

20. **Communauté de l'énergie**. Il s'agit d'une organisation internationale s'occupant des politiques de l'énergie, créée en octobre 2005 à Athènes (Grèce) par un traité relevant du droit international. Les parties au traité sont l'Union européenne (UE) et huit parties contractantes de l'Europe du Sud-Est et de la région de la mer Noire. En vertu du traité, la Communauté de l'énergie élargit la politique interne de l'UE en matière d'énergie à l'Europe du Sud-Est et à la région de la mer Noire dans un cadre juridiquement contraignant. Le secrétariat de la Communauté de l'énergie a été invité à prendre part aux deux réunions préparatoires informelles du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique et du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable, une collaboration étant souhaitée pour des projets déterminés en particulier l'initiative INOGATE (voir également paragraphe 21).

[2] http://www.inogate.org/.

La CEE a participé et contribué à la première réunion du groupe de coordination de l'énergie renouvelable de la Communauté de l'énergie. Au cours de cette réunion, un atelier sur le potentiel de l'énergie renouvelable en Europe du Sud-Est a été organisé par la Communauté de l'énergie et l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), à partir d'informations et de données tirées du Rapport de situation sur les énergies renouvelables pour la région de la CEE.

21. **Commission européenne**. La coopération avec la Commission européenne (notamment la participation aux travaux de la Direction générale (DG) du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME (GROWTH), ainsi qu'avec la Direction générale d'Eurostat et la Direction générale du Centre commun de recherche) s'est poursuivie dans le cadre des activités de la CEE visant à normaliser et harmoniser la notification des réserves et des ressources par le biais de la promotion et de l'application de la CCNU-2009. La DG GROWTH est représentée au Bureau du Groupe d'experts de la classification des ressources. Des contacts ont été établis avec la DG NEAR (voir par. 19) dans le cadre de la collaboration future dans la nouvelle phase du projet INOGATE. La coopération avec le Centre commun de recherche s'est aussi poursuivie en matière de politiques efficaces d'efficacité énergique.

22. **Initiative mondiale pour réduire la pollution par le méthane (GMI)**. La GMI est un partenariat multilatéral volontaire dont le but est de réduire les émissions mondiales de méthane et de promouvoir la réduction, la récupération et l'utilisation du méthane en tant que source précieuse d'énergie non polluante. Elle a pris part à la publication et à la diffusion du « Guide des meilleures pratiques de drainage et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon », publication phare de la CEE que le Conseil économique et social recommande d'appliquer dans le monde entier. Elle est représentée au Bureau du Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon. La CEE a tenu une réunion conjointe avec le Sous-Comité du charbon de la GMI en octobre 2015. Le Groupe d'experts du gaz collabore également avec la GMI dans le cadre de l'équipe spéciale sur la gestion des émissions de méthane, tout au long de la chaîne de valeur du gaz.

23. **Agence internationale de l'énergie (AIE)**. La CEE collabore avec l'AIE à plusieurs niveaux. Le Secrétaire exécutif de l'AIE est membre du groupe d'experts de la classification des ressources, et de son Bureau, qui fournit des indications essentielles et des conseils techniques concernant l'application de la CCNU-2009, notamment en veillant à ce que le système réponde aux besoins de ceux qui réalisent des études internationales sur l'énergie et les minéraux. La CCNU-2009 a été mentionnée dans la publication phare de l'AIE sur les perspectives énergétiques mondiales parue en novembre 2015. L'Unité de captage et de stockage du carbone de l'AIE participe aux consultations ayant trait aux recommandations destinées à la CCNUCC et qui portent sur le recours au captage et au stockage du carbone pour atténuer les changements climatiques. Compte tenu du rôle de premier plan qu'elle est censée jouer en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique, l'AIE participe aussi aux activités en question, en qualité de Vice-Président du Bureau du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable. Le partenariat étroit avec l'AIE concernant le processus de collecte et de validation de données relatif au rapport de situation sur les énergies renouvelables pour la région de la CEE a permis de renforcer le processus et d'éviter les doubles emplois. L'AIE collabore avec le Groupe d'experts de la classification des ressources dans ses travaux visant à appliquer la CCNU-2009 aux énergies renouvelables. L'AIE a aussi contribué aux travaux du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable, notamment les travaux présentant des avantages multiples, de nouvelles activités étant à l'étude, comme la collaboration concernant le Cadre mondial de suivi de l'initiative « Énergie durable pour tous ».

24. **Centre du charbon propre de l'AIE**. Le Centre représente un accord de mise en œuvre appartenant au réseau de l'AIE consacré à la technologie énergétique. Cette

collaboration internationale porte sur les travaux de la CEE se rapportant au captage et au stockage du carbone, notamment en rapport avec les recommandations destinées à la CCNUCC et visant le recours au captage et au stockage du carbone pour atténuer les changements climatiques et le fonctionnement souple des centrales électriques au charbon.

25. **Programme R-D de l'AIE sur les gaz à effet de serre (IEAGHG)**. Il s'agit d'un programme de recherche participative international établi en 1991 en tant qu'accord de mise en œuvre dans le cadre de l'AIE. Ce programme étudie et évalue les techniques susceptibles de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'exploitation des combustibles fossiles. Il a pour objet de fournir à ses membres des renseignements définitifs sur le rôle que les techniques peuvent jouer pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il participe aux travaux menés par le Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles.

26. **Organisation internationale de normalisation (ISO)**. Les comités techniques de l'ISO élaborent des normes intéressant toutes les activités de la CEE concernant l'énergie durable. S'agissant du méthane provenant des mines de charbon, par exemple, la CEE correspond avec l'ISO et discute des synergies possibles entre l'ISO/TC 263 (Méthane houiller) et le Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon. Elle a établi des liens dans d'autres domaines d'activité, par exemple avec l'ISO/TC 27 (Combustibles minéraux solides), l'ISO/TC 82 (Exploitation minière), l'ISO/TC 193 (Gaz naturel), l'ISO/TC 242 (Management de l'énergie), l'ISO/TC 263 (Méthane houiller), et l'ISO/TC 265 (Captage de dioxyde de carbone, transport et stockage géologique). En particulier, la coopération a été établie entre l'ISO/TC 82 (Exploitation minière) et le Groupe d'experts de la classification des ressources en rapport avec le projet de l'ISO intitulé « Reporting template for the public reporting of exploration results, mineral resources and mineral reserves ». Une proposition conjointe est en préparation, son but étant d'étudier les possibilités de collaboration en matière de normes relatives à l'efficacité énergétique dans le domaine de la construction conjointement avec la Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement de la CEE. Des représentants de l'ISO ont contribué aux discussions de la CEE concernant les normes dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. La CEE coopère aussi avec l'ISO en matière d'application de la CCNU-2009 à la bioénergie.

27. **Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA)**. Le mandat de l'IRENA relatif aux énergies renouvelables en fait un partenaire naturel pour toutes les activités concernées. Le but est de regrouper tous les acteurs du secteur des énergies renouvelables pour en promouvoir l'utilisation. De nombreux pays sont à la fois membres de la CEE et de l'IRENA. Cette agence a activement contribué à la création du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable et a soutenu la mise en œuvre de son plan de travail dans le cadre de la complémentarité mutuelle ; la coopération a été renforcée avec la signature d'un mémorandum d'accord en 2014, visant en particulier les travaux ayant trait au rapport de situation sur les énergies renouvelables dans la région, en étroite coopération avec l'AIE et le Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI^{e} siècle (REN21) (voir aussi le paragraphe 49). Un représentant de l'IRENA est membre du Bureau du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable. La coopération s'est poursuivie s'agissant de l'application de la CCNU-2009 aux sources d'énergie renouvelables.

28. **International Partnership for Energy Efficiency Cooperation (IPEEC)**. Il s'agit d'une entité internationale autonome qui montre, à l'échelle mondiale, la voie à suivre en matière d'efficacité énergétique en aidant les gouvernements à appliquer des politiques et programmes visant à accroître le rendement énergétique. L'IPEEC s'attache à faciliter une rapide mise en œuvre des techniques énergétiques non polluantes dans le monde et à promouvoir l'échange d'informations sur les pratiques optimales afin de favoriser les initiatives qui améliorent l'efficacité énergétique. L'IPEEC participe aux travaux du

Groupe d'experts de l'efficacité énergétique, son représentant ayant été élu membre du Bureau.

29. **KAZENERGY**. Il s'agit d'une association regroupant plus de 70 principaux acteurs des secteurs du pétrole, du gaz et de l'énergie (sociétés transnationales d'extraction, de transport, de services, de géophysique, de production d'uranium et autres). Elle a été créée en tant qu'union non commerciale indépendante d'entités légales, chargée de promouvoir la création de conditions favorables au développement dynamique et durable du secteur des combustibles et de l'énergie de la République du Kazakhstan. KAZENERGY et la CEE coopèrent dans plusieurs domaines, notamment l'organisation d'une conférence ministérielle sur l'énergie, sous les auspices du huitième Forum international sur l'énergie au service du développement durable prévu en juin 2007, et le projet intitulé : « Sur la voie de l'énergie durable ». L'association joue un rôle dynamique dans les activités du Comité de l'énergie durable et participe aux réunions des groupes d'experts.

30. **Agence de l'énergie nucléaire (AEN) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)**. La CEE continue de coopérer étroitement avec l'Agence de l'énergie nucléaire de l'OCDE pour ce qui est de l'application de la CCNU-2009 aux ressources en combustibles nucléaires. Les travaux menés avec l'AIE sont décrits au paragraphe 23.

31. **Groupe de la Banque mondiale**. En 2014, la CEE a commencé à coopérer avec la Banque mondiale au sujet de l'application de la CCNU-2009 aux ressources renouvelables. Dans ce cadre, la Banque mondiale a hébergé l'Atelier de la CEE consacré à la CCNU-2009 et aux énergies renouvelables les 24 et 25 mars 2014 à Washington (États-Unis). Le Programme d'assistance à la gestion du secteur énergétique (ESMAP) qui est un fonds mondial d'affectation spéciale pour l'assistance technique, financé par plusieurs donateurs et administré par la Banque mondiale, continue de contribuer aux travaux visant à appliquer la CCNU-2009 aux ressources géothermiques. La coopération a commencé sur les travaux de la CEE concernant la gestion du méthane dans les industries extractives. Pour ce qui est du rapport intitulé « Global Tracking Framework » concernant l'initiative « Énergie durable pour tous » et le rapport de situation sur les énergies renouvelables de la région, la CEE collabore avec le Groupe de la Banque mondiale, notamment la Banque mondiale et la Société financière internationale (SFI) (voir le paragraphe 34). Les relations se sont intensifiées pendant les préparatifs du sixième Forum international sur l'énergie au service du développement durable tenu à Erevan, étant donné qu'il est prévu que le résultat fournisse les modalités de mise en œuvre du Cadre mondial de suivi et qu'il s'ensuive une collaboration plus poussée au septième Forum. Le Cadre mondial de suivi se conforme clairement à une approche régionale et les formes de collaboration ainsi que le rôle exact des commissions régionales des Nations Unies sont en cours d'examen, et il devrait en résulter un premier rapport en avril 2017. La Banque mondiale a été invitée à prendre part et a pris part aux activités du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique, du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable et du sixième Forum international sur l'énergie au service du développement durable. La CEE a participé au groupe consultatif de l'initiative Volonté d'investissement dans les énergies durables (RISE), qui est un moyen pour la Banque mondiale d'évaluer le soutien des pouvoirs publics aux investissements dans l'énergie durable.

B. Institutions financières internationales

32. **Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)**. La BERD finance des projets pour les banques, les industries et les entreprises sous forme de nouvelles entreprises et d'investissements dans des sociétés existantes. L'investissement direct varie généralement entre 5 et 230 millions d'euros (prêts et augmentation de capital,

garanties, crédit-bail et financement de transactions commerciales). La BERD porte un intérêt particulier à la région de la CEE et vise aussi les projets promouvant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Elle a été invitée à participer aux travaux du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable et du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique, et des discussions sont en cours pour renforcer la collaboration, notamment en matière de financement des énergies renouvelables. La BERD a pris part au sixième Forum international sur l'énergie au service du développement durable et sera invitée au septième Forum. Le bureau de la BERD en Fédération de Russie responsable de l'énergie et des ressources naturelles, la Russie, les pays du Caucase et d'Asie centrale ont participé aux travaux du Conseil d'examen par des experts du rapport de situation sur les énergies renouvelables pour la région de la CEE.

33. **Banque européenne d'investissement (BEI)**. Une coopération a aussi été établie en 2014 avec la BEI dans le domaine de la classification des ressources. La BEI est la banque de l'Union européenne. Elle travaille en étroite collaboration avec d'autres institutions de l'Union européenne pour appliquer les politiques européennes. C'est le premier emprunteur ou bailleur de fonds multilatéral en termes de volume, fournissant les fonds et le savoir-faire aux projets d'investissement solides et viables qui contribuent à promouvoir les objectifs des politiques de l'Union européenne. Plus de 90 % des activités sont concentrées en Europe, mais la politique extérieure de l'Union européenne et ses politiques en faveur du développement sont également financées. La BEI est devenue membre du Groupe d'experts de la classification des ressources. Des efforts sont déployés pour la faire participer aux activités liées aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. La BEI a été invitée à prendre part aux activités du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable et du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique.

34. **Société financière internationale (SFI)**. En tant que membre du Groupe de la Banque mondiale, la SFI a deux objectifs fondamentaux : mettre fin à l'extrême pauvreté d'ici à 2030 et favoriser une prospérité partagée dans chaque pays en développement. En tant que première institution mondiale de promotion du développement axée sur le secteur privé, la SFI contribue de manière substantielle à influer sur le développement de ce secteur. Dans ce contexte et compte tenu de la place importante accordée aux investissements dans les énergies renouvelables, la SFI a été invitée à participer aux travaux du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable, des discussions étant en cours pour élargir la collaboration en matière de financement des infrastructures et des énergies renouvelables. La SFI a été invitée à prendre part aux activités du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique et au sixième Forum international sur l'énergie au service du développement durable. Elle sera invitée aux manifestations à venir.

C. Organisations non gouvernementales, sociétés et associations

35. **Chatham House**. Chatham House (Institut royal des affaires internationales) est un institut indépendant établi à Londres dont la mission est d'aider à bâtir durablement un monde sûr, prospère et juste. Fondé en 1920, Chatham House fait participer les gouvernements, le secteur privé, la société civile et ses membres à un débat ouvert et à des discussions confidentielles à propos des événements les plus significatifs des affaires internationales. Chaque année, l'institut organise avec ses partenaires plus de 300 manifestations privées et publiques – conférences, ateliers et tables rondes – à Londres et à l'échelle internationale. Chatham House a proposé de collaborer à un certain nombre de tables rondes et d'ateliers liés au financement des énergies durables, notamment les énergies renouvelables. Le « Low Carbon Finance Group », représenté par le Président, a pris part à la réunion préparatoire informelle du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable.

36. **Coalition pour le climat et l'air pur visant à réduire les polluants atmosphériques à courte durée de vie (CCAC)**. Il s'agit du principal cadre d'action international facultatif visant à accélérer les efforts tendant à réduire les polluants atmosphériques à courte durée de vie, les substances initialement visées étant le méthane, le carbone noir et les hydrofluorocarbures. En 2015, la CEE est devenue partenaire de la Coalition et a également invité celle-ci à se joindre à ses groupes d'experts compétents et aux équipes spéciales connexes.

37. **Committee for Mineral Reserves International Reporting Standards (CRIRSCO)**. Une coopération étroite a été maintenue avec le CRIRSCO, chargé d'élaborer des spécifications propres aux minéraux solides pour la CCNU-2009. Le CRIRSCO est représenté au Bureau du Groupe d'experts de la classification des ressources.

38. **Institut de recherches sur l'énergie électrique (EPRI)**. L'Institut fait de la recherche-développement concernant la production, la fourniture et l'utilisation de l'électricité au profit de tous. Autonome et à but non lucratif, il réunit des scientifiques, des ingénieurs ainsi que des experts des milieux universitaires et du secteur pour aider à résoudre les problèmes dans le domaine de l'électricité. Le groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité a organisé, en partenariat avec l'Institut, un atelier dans le cadre de la deuxième session de 2015 et recherche des moyens supplémentaires d'aller de l'avant dans ce partenariat.

39. **Global Carbon Capture and Storage Institute (GCCSI)**. Il s'agit d'une organisation internationale à caractère associatif dont la mission est d'accélérer le développement, la démonstration et le déploiement du captage et du stockage du dioxyde de carbone, une technologie cruciale pour faire face aux changements climatiques et assurer la sécurité énergétique. Le GCCSI a apporté une contribution aux travaux du Groupe d'experts de la production non polluante d'électricité et du Groupe d'experts de la classification des ressources et une collaboration future est proposée dans les travaux des deux groupes sur le stockage du CO_2.

40. **Global Solar Council**. Il s'agit d'une organisation internationale créée en 2015 pour coordonner les efforts des associations de promotion de l'énergie solaire à l'échelle mondiale. La CEE a commencé à coopérer avec elle en décembre 2015 pour l'amener à s'engager dans les travaux visant à élargir l'application de la CCNU-2009 à l'énergie solaire.

41. **Institute for Advanced Sustainability Studies in Potsdam (IASS Potsdam)**. Cet institut a été créé en 2009 pour réunir toutes les formes pertinentes de connaissances tirées de la science, de la société et de la politique afin de lancer et d'appuyer une transformation vers un développement durable fondé sur la recherche scientifique. À l'heure actuelle environ 100 chercheurs de plus de 30 pays y travaillent sur des projets allant des humanités aux sciences naturelles et sociales. La CEE coopère avec l'Institut dans le cadre de l'équipe spéciale sur la gestion du méthane, tout au long de la chaîne de valeur du gaz.

42. **Union internationale du gaz (UIG)**. Depuis plusieurs années, l'UIG prend part à des activités liées au gaz naturel. Un mémorandum d'accord signé avec l'UIG en 2015 définit la collaboration avec cette entité. La CEE et l'UIG encouragent conjointement l'échange de savoir-faire et de pratiques optimales pour accélérer la mise en place d'une énergie abordable. L'UIG appuie les équipes spéciales relevant du Groupe d'experts du gaz, en particulier lorsqu'il s'agit d'élaborer un guide des pratiques optimales pour réduire les fuites de gaz le long de la chaîne de valeur du gaz. Elle est représentée au Bureau du Groupe d'experts du gaz.

43. **International Geothermal Association (IGA)**. La coopération a débuté en 2013 avec l'IGA au sujet de l'application de la CCNU-2009 aux sources d'énergie renouvelables.

L'IGA a largement contribué à l'élaboration des projets de spécifications qui permettront d'appliquer la CCNU-2009 aux ressources géothermiques. Ce travail a été accompli dans le cadre du mémorandum d'accord que la CEE et l'IGA ont signé le 19 septembre 2015. L'IGA est représentée au Bureau du Groupe d'experts de la classification des ressources et à l'Équipe spéciale chargée de l'application de la CCNU-2009 aux sources d'énergie renouvelables.

44. **International Hydropower Association (IHA)**. La coopération s'est poursuivie avec l'IHA s'agissant de l'application de la CCNU-2009 aux sources d'énergie renouvelables.

45. **International Passive House Association (iPHA)**. La coopération a été établie avec l'iPHA en 2005. L'iPHA est un réseau mondial de parties prenantes à la maison passive qui s'efforce d'en promouvoir la norme et de faire mieux comprendre son importance. La coopération est axée sur l'élaboration de normes de rendement énergétique fondées sur les principes dans le domaine de la construction.

46. **Japan Coal Energy Center (JCOAL)**. Il s'agit d'une institution créée par les pouvoirs publics, couvrant la chaîne de valeur du charbon, en aval et en amont, chargé de rapprocher, de coordonner et d'arbitrer les relations de travail entre le Gouvernement, le secteur public et les acteurs privés pour la conception et la mise en place d'une production d'énergie thermique très performante. Elle a participé à un certain nombre de réunions du Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles.

47. **Natural and Biogas Vehicles Association (NGVA)**. La NGVA a pour mission d'établir de bonnes relations avec les institutions européennes et internationales, ainsi que de définir et de défendre les positions du secteur européen des véhicules fonctionnant au gaz naturel et au biogaz. Elle prône l'utilisation d'un carburant qui aidera, de nombreuses manières différentes, à assurer une mobilité durable – solution de remplacement du pétrole immédiatement applicable. Outre le gaz naturel, le secteur permet d'utiliser du biométhane renouvelable – sans aucune restriction en matière de mélange ou autre complication. L'association fournit des renseignements sur l'évolution du marché mondial. Elle dirigera l'équipe spéciale chargée d'éliminer les obstacles à l'utilisation du gaz naturel dans les transports.

48. **The Oil and Gas Climate Initiative (OGCI)**. Il s'agit d'une initiative portée par le secteur, visant à catalyser des actions concrètes en matière de changements climatiques dans des domaines précis tels que le rôle du gaz naturel, les instruments et outils de réduction du carbone, et les solutions énergétiques à long terme. La CEE a commencé à coopérer avec l'OGCI en 2016 sur l'application de la CCNU-2009 aux projets d'injection aux fins de stockage géologique.

49. **Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI^{e} siècle (REN21)**. Le réseau REN21 est un réseau mondial multipartite qui joue, sur le plan international, un rôle de premier plan en faveur d'une rapide transition vers les énergies renouvelables. Il rassemble un large éventail d'acteurs, notamment les gouvernements, les organisations internationales, les associations professionnelles, les milieux scientifiques et universitaires, et la société civile. Il facilite l'échange de connaissances et l'élaboration des politiques, tout en soutenant des actions conjointes visant à accélérer au niveau mondial la transition vers les énergies renouvelables. Sa publication phare est un rapport de situation annuel sur les énergies renouvelables, complété par des chapitres concernant les régions. Ce rapport mondial dresse un tableau complet du marché et du secteur des énergies renouvelables, des investissements réalisés dans ce domaine et de la formulation des politiques correspondantes. Le réseau REN21 a joué un rôle essentiel dans l'élaboration d'un rapport de situation sur les énergies renouvelables pour la région de la CEE avec le concours de

l'AIE et de l'IRENA, ce qui renforcera les processus parallèles et évitera le chevauchement d'activités. Le rapport a été présenté le 7 décembre 2015 à Paris lors de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (vingt et unième session de la Conférence des Parties et onzième session de la CMP). Le réseau REN21 prend part aux travaux du Bureau du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable. La CEE continue de coopérer avec le réseau REN 21 et avec d'autres partenaires sur la communication et sur une nouvelle édition du rapport de situation.

50. **Société des ingénieurs du pétrole (SPE)**. Une étroite coopération s'est poursuivie avec la SPE, qui est chargée d'élaborer les spécifications relatives au pétrole pour la CCNU-2009. La SPE est représentée au Bureau du Groupe d'experts de la classification des ressources. La coopération s'est également poursuivie avec les autres partenaires du Petroleum Resource Management System (PRMS) : American Association of Petroleum Geologists, Society of Exploration Geophysicists, Society of Petroleum Evaluation Engineers et Conseil mondial du pétrole.

51. **United States Energy Association (USEA)**. Cette association regroupe des organisations publiques et privées liées à l'énergie, des entreprises et des organismes gouvernementaux. Représentée au Bureau du Groupe spécial d'experts de la production moins polluante d'électricité, elle dirige les travaux de la CEE ayant trait aux recommandations destinées à la CCNUCC et visant le recours au captage et au stockage du carbone pour atténuer les changements climatiques.

52. **Conseil mondial des entreprises pour le développement durable**. Ce Conseil, dirigé par un président-directeur général, galvanise les milieux d'affaires au niveau mondial afin d'instaurer un avenir viable pour les entreprises, la société et l'environnement. C'est grâce à l'initiative de partenariat du Conseil pour une technologie sobre en carbone que la CEE a rejoint un groupe du secteur du pétrole et du gaz pour élaborer des messages sur le captage et le stockage du gaz pendant la période qui a précédé la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (vingt et unième session de la Conférence des Parties et onzième session de la CMP). Le Conseil est membre du Bureau du Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles.

53. **Association mondiale du charbon**. Il s'agit du réseau mondial de l'industrie du charbon. Constituée des principaux producteurs internationaux, l'Association s'efforce de démontrer et de faire admettre le rôle fondamental du charbon dans la préparation d'un avenir énergétique viable et sobre en carbone. La CEE a noué un partenariat avec l'Association concernant un atelier dans le cadre de la douzième session en octobre 2016 du Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles. Les deux entités préparent un mémorandum d'accord pour coopérer sur des questions d'intérêt mutuel.

54. **Conseil mondial du pétrole**. Il s'agit d'une organisation à but non militant et non politique qui se consacre à la promotion d'une gestion et d'une exploitation durables des ressources pétrolières mondiales au profit de tous. La CEE coopère avec le Conseil en ce qui concerne la CCNU-2009 et la gestion du méthane dans les industries extractives.

D. Secteur privé

55. La CEE s'est efforcée de faire participer des acteurs privés à tous les aspects de ses activités, depuis l'invitation à participer à des réunions jusqu'à la prestation de services consultatifs. Les grandes entreprises sont énumérées par ordre alphabétique à l'annexe I.

E. Universités

56. La CEE s'est employée à faire participer des universités à tous les aspects de ses activités, depuis l'invitation à participer à des réunions jusqu'à la prestation de services consultatifs. On trouvera à l'annexe I une liste alphabétique des acteurs dynamiques.

IV. Coopération dans le cadre des services consultatifs régionaux

57. Le Conseiller régional pour l'énergie prête une assistance stratégique à tous les États membres dans le domaine des énergies durables. Il est prévu qu'il coopérera avec d'autres organismes des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale et de nombreuses autres entités telles que les ONG, les organisations caritatives, les établissements universitaires, les organisations de développement des États membres et non membres, et les entreprises privées.

Annexes

Annexe I

Liste des entités collaborant avec la CEE

Famille des Nations Unies

a) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

b) Département des affaires économiques et sociales (DAES)

c) Commission économique pour l'Afrique (CEA)

d) Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)

e) Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)

f) Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)

g) Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

h) Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

i) Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

j) Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

k) Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

l) ONU-Énergie

Organisations internationales et intergouvernementales

a) Agence de Bâle pour l'énergie durable (BASE)

b) Initiative de l'Europe centrale (IEC)

c) Centre et Réseau des technologies climatiques (CRTC)

d) Comité de coordination de programmes de science de la Terre en Asie de l'Est et du Sud-Est (CCOP)

e) Centre de Copenhague pour l'efficacité énergétique (C2E2)

f) Conseil de l'énergie électrique de la Communauté d'États indépendants (CEI)

g) Secrétariat de la Charte de l'énergie

h) Communauté de l'énergie

i) Commission économique eurasienne

j) Commission européenne (CE)

k) Initiative mondiale pour réduire la pollution par le méthane (GMI)

l) The Institute of Agroecology and Environmental Economics

m) Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

n) Comité international de pétrographie des charbons et de pétrologie organique (ICCP)

o) Agence internationale de l'énergie (AIE)

p) Centre du charbon propre de l'AIE

q) Programme R-D de l'AIE sur les gaz à effet de serre (IEAGHG)

r) Bureau international du Travail (BIT)

s) Organisation internationale de normalisation (ISO)

t) International Partnership for Energy Efficiency Cooperation (IPEEC)

u) Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA)

v) Autorité internationale des fonds marins (ISA)

w) International Sustainable Energy Organisation (ISEO)

x) KAZENERGY

y) Moscow International Petroleum Club

z) Agence de l'énergie nucléaire (AEN) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

aa) Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)

bb) Groupe de la Banque mondiale

cc) Conseil mondial de l'énergie (CME) ; CME-Liban

dd) Organisation mondiale du commerce (OMC)

Institutions financières internationales

a) Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

b) Banque européenne d'investissement (BEI)

c) Société financière internationale (SFI)

Organisations non gouvernementales, sociétés et associations

a) Alliance to Save Energy

b) American Association of Petroleum Geologists (AAPG)

c) Association des villes minières du Donbass

d) Chatham House

e) Coalition pour le climat et l'air pur visant à réduire les polluants atmosphériques à courte durée de vie (CCAC)

f) Committee for Mineral Reserves International Reporting Standards Committee (CRIRSCO)

g) Deutsche Gesellschaft fuer Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

h) Ecoglobe

i) EcoLomics International

j) Institut de recherches sur l'énergie électrique (EPRI)

k) Eurelectric

l) Eurogas

m) EuroGeoSurveys

n) European Association of Geoscientists and Engineers (EAGE)

o) European Climate Foundation (ECF)

p) European Federation of Geologists (EFG)

q) Forum for Nature Protection

r) Foundation to Save Energy

s) Global Carbon Capture and Storage Institute (GCCSI)

t) Global Solar Council

u) Global Strategy Centre

v) Partenariat mondial pour l'électricité durable (GSEP)

w) Green and Rural Development (GARDEN)

x) Groupe sur l'observation de la Terre (GEO)

y) Ibero-American Programme for Science, Technology and Development (CYTED)

z) Institute for Advanced Sustainability Studies (IASS Potsdam)

aa) Institute for East and Southeast European Studies (IOS)

bb) The International Ecoenergy Academy

cc) Union internationale de l'industrie du gaz (UIIG)

dd) International Geothermal Association (IGA)

ee) International Hydropower Association (IHA)

ff) International Passive House Association (iPHA)

gg) Japan Coal Energy Centre (JCOAL)

hh) Organisation latino-américaine des mines (OLAMI)

ii) Mongolian Nature and Environment Consortium

jj) Natural and Biogas Vehicles Association (NGVA)

kk) The Oil and Gas Climate Initiative (OGCI)

ll) Pan-European Reserves and Resources Reporting Committee (PERC)

mm) Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI^{e} siècle (REN21)

nn) Scenario Analysis & Forecasting Center (SAFC)

oo) Society of Exploration Geophysicists (SEG)

pp) Société des ingénieurs du pétrole (SPE)

qq) Society of Petroleum Evaluation Engineers (SPEE)

rr) United States Energy Association (USEA)

ss) Conseil mondial des entreprises pour le développement durable

tt) Association mondiale du charbon

uu) Conseil mondial du pétrole (CMP)

Secteur privé

AB Sugar, Abengoa Bioenergy, ADDAX Petroleum, Advanced Resources International, Inc., AFRIQUIA GAS, Aleff Group, Alstom Switzerland, Alterra Power Corporation, AREVA, A-TEC Anlagentechnik GmbH, BG Group, Bio Metallurgy Company, Bloomberg New Energy Finance, BMC (Bio Metallurgy Company) Kazakhstan, BOTAS Petroleum Pipeline Corporation, BP Group (BP plc, BP Biofuels, BP Exploration Operating Co. Ltd, BP Technology Centre, Whitchurch Hill), British Solar Renewables Ltd, Caucasus Mining Group Ltd, Carbon Cycle Energy, LLC, Cargill, CITIGROUP, Central Mining Institute of Katowice, CJSC « Mezhregionsoyuzenergo », CMN Holdings (PVT) Ltd, Colombiana de Minerales Ltda, Conning Asset Management Limited, CPV conseil, DeGolyer and MacNaughton Canada Limited, Deloitte, DMT GmbH & Co, KG, DMT GmbH & Co. K, DONG E&P (UK) Ltd, Dong Energy, Duke Energy Renewables, DuPont Industrial Biosciences, East Meets West Solutions, LLC, ECOFYS, E4Tech, Ecoglobe, EDF, EDISON, Egyptian Natural Gas Holding Company (EGAS), ENAGAS, S.A., Enel Green Power North America, INc, Energy Engineering & Consulting Company ENECA, ENI S.p.A., E.ON AG, Ernst & Young LLP, DuPont Engineering and Research Technologies (DuET), Gaffney, Cline & Associates, GAIL, GAZNAT, Gazprom, GDF Suez, Global Strategy Centre, Geosgil Consulting Ltd, Green Gas International, Green Way 2020 Ukraine, Guizhou International Cooperation Centre for Environmental Protection, Haldor Topsøe A/S, Hidroeléctrica de Cahora Bassa, HgCapital, IBERDROLA, IHS CERA, IHS Global SA, IMI International, KAC Forschungs-und Vertriebsgesellschaft mbH, INA – Oil Industry PLC, IPC Petroleum Consultants, Inc., IPRES Norway AS, IRUS Consulting, Katowice Coal Holding/ZPGWK/EU.Centre of Employers, Kazakhmys PLC, KazAtomProm, KazMunaiGaz, Larix Energy Sarl, Leidos Engineering, LLC, Lundin Petroleum, Makiyivka Science Research Institute, Marketing Research Foundation, MEL-East Ltd, MOL Plc, Mongolian Nature and Environmental Consortium, NJSC NAFTOGAZ/UKRTRANSGAS AC, National Agency for Mineral Resources, Novezymes North America Inc, Occidental Petroleum, Offshore Renewable Catapult, Oil and Natural Gas Corporation Limited of India, OMV Austria E&P GmbH, Ontario Power Generation, Oryx Petroleum, Pervomayskvugillya, Petrobras, POET, PLINACRO, PLINOVODI, Polish Oil and Gas Company, PRA International Ltd, Prize Reserves Management Ltd, Raizen, Raven Ridge Resources, Inc., REPSOL, Rio Tinto, RM Business Consulting, Romgaz, Ross Petroleum (Scotland) Limited, RPS Energy, Ruby Canyon Engineering, Inc., RUSDEM-Energoeffect, RWE Dea AG, Sandur Manganese & Iron Ores Limited, Schlumberger Information Solutions, Shell International Exploration & Production B.V., Shell Upstream International, Sibelco, Sindicatum Carbon Capital, SRK Consulting, Statoil ASA, State Oil Company of Azerbaijan (SOCAR), SRBIJAGAS, STEG, Sullivan & Cromwell LLP, Swiss Association of Energy Geoscientists, SWISSGAS, Syngenta AG, Teck Resources Limited, Total Exploration & Production, UPM-Kymmene Corporation, Weyerhaeuser Solutions, Zesco Ltd.

Universités

a) Université d'Addis-Abeba (Éthiopie)

b) Université nationale kazakhe d'Al-Farabi (Kazakhstan)

c) Arizona State University (États-Unis)

d) Université de Chulalongkorn (Thaïlande)

e) Université de technologie de Clausthal (Allemagne)

f) Université de Cranfield (Royaume-Uni)

g) Curtin University (Australie)

h) Florida Polytechnic (États-Unis)

i) Gubkin Russian State University of Oil and Gas (Fédération de Russie)

j) Université d'État d'Ilia (Géorgie)

k) Indian School of Mines (Inde)

l) Imperial College London (Royaume-Uni)

m) Centre d'études et de recherches sur le pétrole du Roi Abdullah (Arabie saoudite)

n) Université des mines de Karaganda (Kazakhstan)

o) Université mongole des sciences et des technologies (Mongolie)

p) Université technique nationale (Ukraine)

q) Université norvégienne des sciences et des technologies (NTNU) (Norvège)

r) Université Ryerson (Canada)

s) University College London (Royaume-Uni)

t) Université Complutense de Madrid (Espagne)

u) Universidad Nacional de San Martin (Argentine)

v) University of Alberta (Canada)

w) Université de Belgrade (Serbie)

x) Université de Genève (Suisse)

y) University of Kentucky (États-Unis)

z) University of Leeds (Royaume-Uni)

aa) Université des mines et de la géologie (Bulgarie)

bb) Université de Munich (Allemagne)

cc) Université de Southampton (Royaume-Uni)

dd) Webster University (Suisse)

Annexe II

Tableau des entités collaborant avec la CEE et ses organes

	Organe de la Division de l'énergie durable de la CEE/entité	*CEP*	*CMM*	*GEEE*	*Gaz*	*GERE*	*EGRC*	*RA*	*CSE*
Famille des Nations Unies	FAO			●					●
	DAES			●		●	●		
	CEA			●		●	●		
	CESAP	●		●		●	●		
	CESAO			●	●	●	●		
	CEPALC			●		●	●		
	PNUD			●				●	
	PNUE			●		●		●	
	CCNUCC	●	●	●					
	HCR					●			
	ONUDI			●					●
	ONU-Énergie			●		●		●	
Organisations internationales ou intergouvernementales	BASE								
	IEC					●			●
	CRTC	●		●		●			●
	CCOP						●		
	C2E2			●					●
	Conseil de l'énergie électrique de la CEI			●					
	Communauté de l'énergie			●		●		●	●
	Charte de l'énergie			●	●				●
	Commission économique eurasienne			●					
	Commission européenne	●		●	●	●	●	●	●
	GMI		●		●				
	Institute of Agroecology and Environmental Economics								●
	AIEA						●		●
	AIEA/AEN						●		

	Organe de la Division de l'énergie durable de la CEE/entité	*CEP*	*CMM*	*GEEE*	*Gaz*	*GERE*	*EGRC*	*RA*	*CSE*
	ICCP		●						●
	AIE	●		●	●	●	●		●
	Centre du charbon propre AIE	●							
	IEAGHG	●			●		●		
	BIT		●						
	ISO		●	●		●	●		●
	IPEEC			●					
	IRENA					●	●		●
	ISA						●		
	ISEO					●	●		●
	KAZENERGY	●		●	●			●	●
	Moscow International Petroleum Club								●
	OCDE				●	●	●		●
	USAID							●	
	Groupe de la Banque mondiale	●				●	●		●
	CME				●		●		●
	OMC				●				●
Institutions financières internationales	BERD			●		●			●
	BEI			●		●	●		
	SFI					●			●
ONG, sociétés et associations	Alliance to Save Energy							●	
	AAPG						●		
	Association des villes minières du Donbass		●						●
	Chatham House					●			
	CCAC		●		●	●			
	CRIRSCO						●		
	GIZ GmbH					●			●
	Ecoglobe								●
	EcoLomics International								●
	EPRI	●							
	Eurelectric	●							
	Eurogas				●				

	Organe de la Division de l'énergie durable de la CEE/entité	*CEP*	*CMM*	*GEEE*	*Gaz*	*GERE*	*EGRC*	*RA*	*CSE*
	EuroGeoSurveys						●		●
	EAGE						●		
	ECF					●			
	EFG						●		
	Forum for Nature Protection								●
	Foundation to Save Energy							●	
	GCCSI	●			●		●		
	Global Solar Council						●		
	Global Strategy Centre								●
	GSEP	●							
	GARDEN								●
	GEO								●
	CYTED						●		
	IASS Potsdam		●		●				●
	IOS			●					
	The International Ecoenergy Academy			●					
	UIG				●				●
	IGA						●		
	IHA						●		
	iPHA			●					
	JCOAL	●							
	OLAMI		●						
	Mongolian Nature and Environment Consortium						●		●
	NGVA				●				
	OGCI						●		
	PERC						●		
	REN21					●	●		●
	SAFC								●
	SEG						●		
	SPE						●		
	SPEE						●		
	USEA	●							●

	Organe de la Division de l'énergie durable de la CEE/entité	*CEP*	*CMM*	*GEEE*	*Gaz*	*GERE*	*EGRC*	*RA*	*CSE*
	WBCSD	●							
	WCA	●	●						
	WPC						●		●
Secteur privé		●	●	●	●	●	●	●	●
Universités		●		●	●	●	●	●	●

Acronymes

CEP	Groupe spécial d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles
CMM	Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon
CSE	Comité de l'énergie durable
CEE	Commission économique pour l'Europe
EGRC	Groupe d'experts de la classification des ressources
GEEE	Groupe d'experts de l'efficacité énergétique
GERE	Groupe d'experts de l'énergie renouvelable
ONG	Organisation non gouvernementale
RA	Services consultatifs régionaux